

## « Musique et Cinéma,

### histoire d'amour ou mariage de raison ?»

#### REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 : CVS-Médiathèques organise un concours dans le cadre de l'exposition « Musique et Cinéma » installée à la Médiathèque d'Aubenas du 13 novembre au 05 décembre 2007.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous à partir de 12 ans, à l'exclusion des membres du personnel de la Médiathèque et des sociétés ou institutions participantes ou organisatrices, ainsi que les membres de leurs familles.

Article 3 : Chaque participant devra répondre à un questionnaire ayant trait aux contenus de l'exposition. Un seul bulletin de participation sera accepté par groupe ou par personne.

Article 4 : Les bulletins de participation devront porter de manière claire l'identification du groupe (nom et adresse de la structure) ou du participant individuel.

Article 5 : Les bulletins-réponse devront être déposés à l'accueil de la Médiathèque, ou acheminés par les participants au plus tard le 05 décembre 2007 à 12h00 à l'adresse suivante : Médiathèque intercommunale d'Aubenas 1, rond-point des écoles, 07200 Aubenas.

Article 6 : Le jury sera composé de membres choisis par les organisateurs et présidé par l'Adjoint au Maire chargé des Affaires Culturelles.

Article 7 : Trois prix seront attribués par tirage au sort parmi les bonnes réponses. Ils seront constitués de :

- 1<sup>er</sup> prix / l'intégrale sur CD audio des musiques de film de Philippe Rombi, 1 DVD et 2 places de cinéma,
- 2<sup>ème</sup> prix / 1 CD audio, 1 DVD et 2 places de cinéma,
- 3<sup>ème</sup> prix / 1 CD audio.

Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu le mercredi 05 décembre 2007 à partir de 18h00 dans les locaux de la Médiathèque d'Aubenas.

Article 8 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.